

(En. 223-1)

— 4 —

367
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à modifier l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, en ce qui concerne l'affichage sur les édifices et monuments ayant un caractère artistique. (N° 412, année 1901.)

(Nommée le 3 décembre 1901.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BEAUPIN.
2^e — CHARLES RIOU.
3^e — OBISSIER SAINT-MARTIN.
4^e — TILLAYE.
5^e — PONTHER DE CHANAILLARD. *Secrétaire*
6^e — LOUIS LEGRAND. *Propriétaire*
7^e — CLAMAGERAN. *Président*
8^e — THUILLIER.
9^e — PAUL STRAUSS.



Protos verbal de la séance de la commission
tenue le 6 Décembre 1901

Président

Monsieur Clamagran

Secrétaire

Monsieur Touhier de Charnat

Le rapporteur ^{nommé à la proposition de loi} nommé est Monsieur

Le grand, après quelques observations de cette nature

Le président

observations de cette nature

J. J. Clamagran

~~Protos verbal de la séance de la commission~~

tenue le 10 Décembre 1901

Président

Monsieur Clamagran

Secrétaire

Monsieur Touhier de Charnat

Le rapporteur, Monsieur le grand, donne lecture de son rapport qui est approuvé et pour le effet son opère sur ce point

Le Président

Le Secrétaire

Monsieur de Charnat

J. J. Clamagran